



Agreste Champagne-Ardenne

Enquête eau et assainissement 2008

La consommation domestique d'eau des champardennais s'élève à 147 litres par jour et par habitant, soit 3 litres de moins que la moyenne nationale.

Avec 1,33 euro le m³ en moyenne, l'eau potable distribuée est la moins chère de France (DOM y.c.). L'origine de l'eau et le mode de gestion de la distribution d'eau potable expliquent en grande partie ce faible coût.

La facture moyenne par personne s'élève à 156 euros par an ; c'est une des moins chères de France.

Pour la distribution de l'eau potable et le traitement des eaux usées, les communes de la région ont principalement choisi une organisation intercommunale et un mode de gestion publique.

Le taux de pertes des eaux mises en distribution continue de diminuer, conséquence du renouvellement des canalisations et de possibles progrès dans le dispositif de surveillance.

Les services publics d'assainissement non collectifs (SPANC) se développent et couvrent 80 % des logements non raccordés.

Poids croissant de l'assainissement dans le prix de l'eau

L'intercommunalité progresse dans l'organisation et la gestion de l'eau potable

Les activités de l'eau se regroupent en trois services : le service public de l'eau potable (approvisionnement en eau potable) qui assure la production et la distribution de l'eau potable, le service public de l'assainissement collectif qui s'occupe de la collecte et du traitement des eaux usées et le service public de l'assainissement non collectif (ou individuel). Ces fonctions ne sont pas forcément dans toutes les communes. Le cadre de l'organisation, le plus approprié pour chacune des activités de l'eau, est déterminé par la commune. Si le cadre communal s'avère trop étroit ou inadapté pour la gestion de l'eau ou de l'assainissement, plusieurs communes peuvent se regrouper pour mettre en place une gestion commune appelée organisation intercommunale.

En Champagne-Ardenne, une infime minorité des 1 936 communes, représentant 0,2 % de la population régi-

nale, n'était pas desservie en eau potable en 2008 par les communes. Parmi les 1 914 communes ayant un service d'eau potable, 59 % l'assurent totalement ou partiellement via un service intercommunal contre 55 % en 2004. Elles desservent 55 % de la population. Que ce soit dans le cadre communal ou intercommunal, la gestion peut être, soit directe en régie (gestion publique), soit en délégation, c'est-à-dire exercée par une entreprise privée (gestion privée). 71 % des communes gèrent le service d'eau potable en régie contre 69 % en 2004. Parmi celles-ci, 52 % dépendent d'un service intercommunal.

840 communes ont un service d'assainissement collectif en 2008, soit 43 % des communes représentant 85 % de la population. Parmi celles-ci, 41 % l'ont en intercommunalité ou mixte, contre 35 % en 2004. Par ailleurs, 78 % d'entre-elles le gèrent en régie. Au total, 68 % de la population disposant d'un service d'assainissement collectif l'ont en organisation intercommunale ou mixte. 57 % ont un



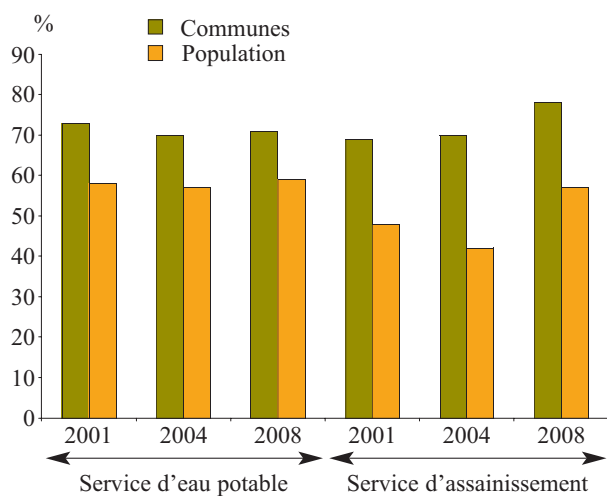
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

DRAAF Champagne-Ardenne

Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

Quel que soit le service, la gestion en régie domine

Pourcentage des communes et de la population dont les services disposent d'une gestion en régie



Sources : SOeS SSP, Enquêtes Eau et assainissement 2001, 2004 et 2008 et INSEE, Recensement de la population

service en régie. L'Aube et les Ardennes sont les départements où plus de trois quarts des communes n'ont pas de collecte des eaux usées, soit environ un quart de leur population. A l'opposé, en Haute-Marne, seules 10 % des communes n'ont pas de collecte des eaux usées, soit 1 % de la population. Dans la Marne, avec 42 % de communes équipées, 89 % de la population est concernée.

Une facture d'eau domestique par habitant modérée

Le prix moyen toutes taxes comprises par m³ de l'eau potable distribuée dans la région est de 1,33 euro, soit 46 % du prix total de l'eau. Au niveau national, le prix de l'eau diffère net-

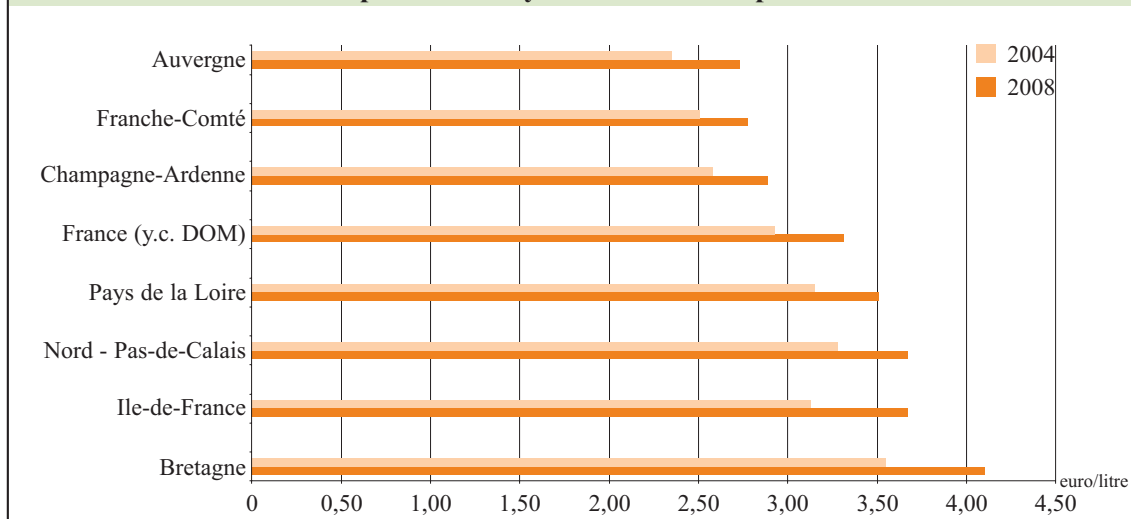
tement d'une région à l'autre, de 1,33 euro à 2,05 euros. La moyenne nationale est de 1,59 euro, soit 20 % de plus que le prix champardennais. Dans la région, le prix moyen de l'eau varie de 1,29 euro dans les Ardennes à 1,36 euro dans l'Aube. Ce prix dépend aussi de l'organisation et de la gestion du service d'eau potable. Le coût de l'eau est plus élevé en organisation intercommunale que communale, respectivement 1,37 euro le m³ et 1,30 euro le m³. Les prix sont aussi plus élevés en gestion privée (1,59 euro le m³) qu'en gestion publique (1,16 euro le m³).

Avec ou sans collecte et/ou traitement, le prix total de l'eau s'élève à 2,89 euros en moyenne dans la région. La facture d'eau domestique champardennaise atteint 208 millions d'euros en 2008, soit une facture moyenne de 156 euros par personne. C'est une des factures les moins chères de France. La moyenne nationale atteint 183 euros. Cette facture modérée trouve son explication dans le prix de l'eau potable, la Champagne-Ardenne se classant à la première place des régions. Cette facture a augmenté de 0,45 % par an depuis 2004 et de 1,8 % en France (métropole et DOM). C'est nettement en dessous de l'augmentation de la facture de la consommation des ménages pendant la même période (+ 4,2 % par an).

L'assainissement collectif double le prix de l'eau

En Champagne-Ardenne, le tarif moyen du m³ d'eau, pour une consommation annuelle de 120 m³, s'élève à 3,14 euros le m³ en 2008 dans les communes pourvues d'un assainissement collectif. C'est inférieur de 0,25 euro au tarif national (métropole et DOM). Il se décompose en 1,26 euro le m³ pour l'eau potable, 1,23 euro pour l'assainissement, le reste (0,65 euro) constituant les redevances (principalement redevances pollution, modernisation des réseaux de collecte, prélèvement sur la ressource en eau). De 2004 à 2008, le prix moyen a augmenté de 3,1 % par an, plus rapidement que la hausse de 1,9 % de

La Champagne-Ardenne demeure une des régions où le prix total moyen de l'eau est le plus bas



Sources : SOeS SSP, Enquêtes Eau et assainissement 2004 et 2008 - Pris total moyen du mètre cube d'eau avec ou sans collecte et/ou traitement

Le prix de l'eau potable nettement inférieur à la moyenne nationale

Prix moyen du mètre cube d'eau potable selon l'organisation et la gestion du service d'eau potable

euro/m ³	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Champagne-Ardenne	France (y.c. DOM)
Organisation communale	1,23	1,37	1,39	1,22	1,30	1,42
Organisation intercommunale ou mixte	1,36	1,34	1,36	1,64	1,37	1,66
Ensemble gestion en régie	1,13	1,31	1,13	1,06	1,16	1,36
Ensemble gestion délégation ou mixte	1,71	1,41	1,69	1,49	1,59	1,68
Prix moyen	1,28	1,36	1,36	1,30	1,33	1,59

Source : IFEN - SCEES, Enquête Eau et assainissement 2008

l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages. Le prix de l'assainissement, y compris les redevances, progresse de 3,5 % par an et sa part correspond à 58 % du prix de l'eau. La Champagne-Ardenne se classe en huitième position en métropole, assez loin de l'Auvergne qui occupe la première place (2,76 euros). Les écarts sont importants entre les départements de la région : de 2,71 euros le m³ en Haute-Marne à 3,34 euros dans la Marne. La part de l'assainissement

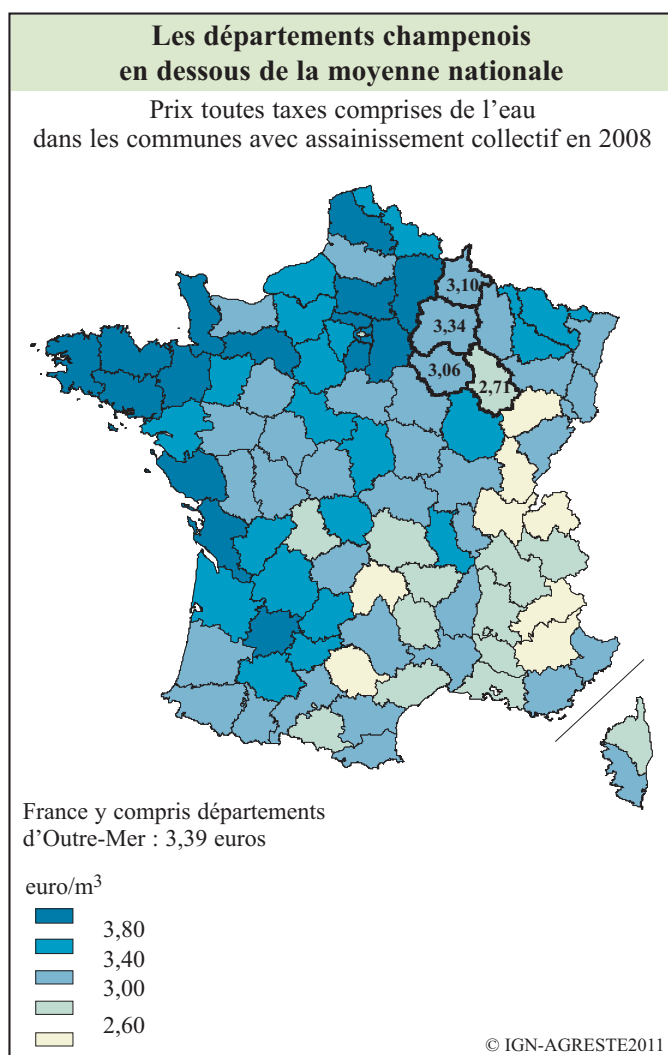
est moins importante en Haute-Marne que dans les trois autres départements la Marne. Depuis 2004, avec 8 % de hausse, le prix de l'eau a moins augmenté dans la Marne que dans les autres départements. Ces derniers enregistrent une hausse de 12 % à 21 %.

La consommation domestique d'eau baisse comme dans toutes les régions

L'ensemble des volumes facturés domestiques et gros consommateurs atteint 80 millions de m³ en 2008 contre 87 millions de m³ en 2004. Les volumes domestiques avec 72 millions de m³ diminuent de 1,2 millions de m³ depuis 2004, soit une baisse de plus de 2 % par an sur cette période. Cette baisse de la consommation concerne toutes les régions françaises. C'est une inversion de la tendance observée entre 2001 et 2004. Plusieurs explications à cette évolution peuvent être fournies : la volonté d'une partie des usagers de réduire sa facture avec des changements de pratique (douche plutôt que bain), une utilisation progressive d'équipements plus économes en eau, une prise de conscience des usagers et des communes à la nécessité d'économiser l'eau, les arrêtés préfectoraux de limitation des usages de l'eau, une année 2008 plus pluvieuse que 2004 dans la plupart des départements réduisant ainsi l'arrosage des jardins. Ramenée au nombre d'habitants, la consommation d'eau potable est estimée à 147 litres par jour et par habitant en 2008 contre 162 litres en 2004. Au niveau départemental, c'est dans la Marne où la consommation par habitant et par jour est la plus faible avec 143 litres d'eau en moyenne. A l'opposé, un habitant de la Haute-Marne consomme 12 litres de plus.

Le taux de pertes en diminution

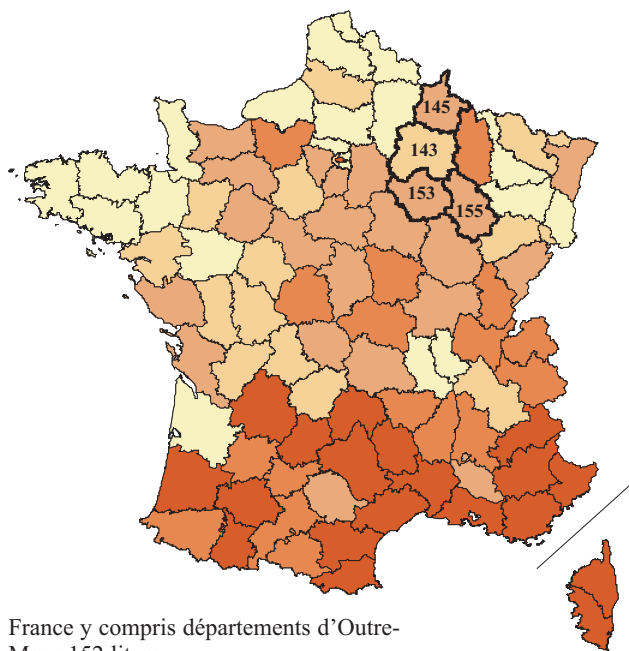
La longueur du réseau de distribution d'eau potable, de l'usine de potabilisation au compteur de l'utilisateur, s'établit à 16 500 km en 2008, soit 32 mètres par abonné. La longueur par abonné est plus élevée dans les petites communes que dans les grandes : 50 mètres en moyenne dans les communes de moins de 400 habitants à 17 mètres dans les communes de 10 000 habitants et plus. Le remplacement des conduites endommagées d'un réseau permet de réduire les fuites et de



Source : SOeS - SSP, Enquête eau 2008 et INSEE, Recensement de la population

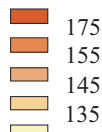
Une consommation proche de la moyenne nationale

Consommation domestique d'eau par habitant
et par jour en 2008



France y compris départements d'Outre-Mer : 152 litres

en litres



© IGN-AGRESTE2011

Sources : SOeS - SSP, Enquête eau 2008 et INSEE, Recensement de la population

maîtriser en amont le prélèvement sur la ressource. Pour les années 2006-2008, 134 km par an ont été ainsi remplacés en Champagne-Ardenne, principalement dans les communes de moins de 400 habitants. Le taux de remplacement annuel du réseau déclaré pour les années 2006-2008 atteint 0,8 %. Celui prévu pour la période 2009-2011 est de 1,3 %. Ces taux sont plus élevés qu'en moyenne nationale (0,6 %).

Le taux de pertes d'eau sur le réseau, rapport de l'ensemble des pertes (volumes pour l'entretien des réseaux inclus) aux volumes mis en distribution, s'établit à 17,1 % en 2008. Les disparités entre régions métropolitaines sont importantes, ce taux variant de 10,9 % à 29,8 %. La moyenne nationale, en tenant compte des DOM est de 21,9 %. Depuis 2004, le taux de pertes a nettement diminué, du fait du renouvellement ou du développement des canalisations. Des progrès dans le dispositif de surveillance pour détecter et réparer plus rapidement des fuites peuvent en être aussi à l'origine. L'indice linéaire de pertes, qui mesure les pertes par kilomètre du réseau, passe de 5,4 m³ par kilomètre et par jour en 2004 à 3 m³ en 2008.

Les SPANC couvrent 80 % des logements non raccordés au réseau d'assainissement collectif

D'après l'enquête effectuée en 2008, le nombre de logements dans la région a augmenté de 36 400 unités. Près de 541 200 logements sont raccordés au réseau de collecte en 2008, dont 98 % à une station d'épuration. De l'autre, les 125 800 logements non raccordés à l'assainissement collectif en 2008 sont plus nombreux qu'en 2004. Parmi eux, 71 % se situent dans des communes de moins de 400 habitants ; le coût des installations est élevé pour des petites communes. Tout système d'assainissement effectuant la collecte, le pré-traitement, l'épuration puis l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées au réseau public d'assainissement collectif est considéré comme ANC (assainissement non collectif). L'ANC est une installation privée liée à une habitation ou à un groupe d'habitations. Les habitations non desservies par un réseau de collecte doivent donc être équipées d'un ANC qui est de la responsabilité des propriétaires. Les communes avaient jusqu'au 1^{er} janvier 2006 pour organiser leurs compétences en matière d'ANC dans le cadre d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC), communal ou intercommunal.

Fin 2008, 1 530 communes ont créé un SPANC, couvrant 80 % des logements non raccordés, soit 5 points de moins que la moyenne nationale. Un peu plus d'une commune sur cinq a choisi une organisation intercommunale dont la gestion est essentiellement en régie. En plus de la vérification de la conception des installations d'ANC neuves ou à réhabiliter, les communes doivent avoir contrôlé au moins une fois les installations existantes d'ici fin 2012 afin d'en vérifier la conformité et le bon entretien. En 2008, une installation existante contrôlée sur cinq est jugée conforme par les services.



Origine des eaux brutes en 2008

L'eau potable distribuée dans le réseau des services publics peut avoir plusieurs origines. En Champagne-Ardenne, la ressource en eau est constituée en majorité par des eaux souterraines. 93 % de la population est alimentée exclusivement à partir de sources ou de nappes phréatiques, proportion nettement plus élevée que la part nationale (un peu plus de la moitié de la population). Dans l'Aube et la Marne, c'est l'ensemble de la population qui est approvisionné par cette voie. Les eaux souterraines font l'objet de traitements moins complexes et moins coûteux que les eaux superficielles. Pour garantir la potabilité des eaux brutes destinées à la consommation humaine, des traitements plus ou moins

sophistiqués sont mis en œuvre. Pour les traitements de potabilisation, une directive européenne définit des normes strictes auxquelles les autorités sanitaires françaises ajoutent des dispositions plus sévères. Dans la région, pour quatre communes sur cinq représentant les trois quarts de la population, les eaux brutes ne subissent pas de traitement ou uniquement un traitement simple. Cependant, moins d'1 % de la population dispose d'une eau sans désinfection. Dans la région, le prix de l'eau potable d'origine souterraine est de 1,32 euro par m³, celui de l'eau potable d'origine superficielle nécessitant davantage de traitements coûte 1,45 euro par m³.

Méthodologie

L'enquête 2008, auprès des communes sur l'eau et l'assainissement, a été réalisée dans le cadre de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, par le service des statistiques et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Elle a également été financée en partie par l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema). Elle fait suite aux enquêtes qui portaient sur les années 1998, 2001 et 2004. Elle étudie les services publics d'eau et d'assainissement sous divers aspects : les prix pratiqués, l'existence des services, leur organisation et leur gestion, les équipements, les volumes.

L'enquête a été réalisée par sondage auprès des communes par les services régionaux d'information statistique et économique des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. L'échantillon est

stratifié par département et taille de communes. Les taux de sondage vont de l'exhaustivité pour les communes de plus de 10 000 habitants au 1/20 pour celles de moins de 400 personnes. L'enquête assure une bonne représentativité des résultats régionaux et de presque tous les résultats départementaux. Les données publiées sont extrapolées de façon à se référer aux 36 686 communes de France y compris les DOM.

L'enquête est complétée par des données de la direction générale de la santé sur les unités de distribution de l'eau et les traitements appliqués pour la rendre potable. Elle intègre des informations extraites des bases de données « Gestion des services publics », des services départementaux du ministère chargé de l'agriculture et des données sur les stations d'épuration de moins de 200 équivalents-habitants récoltés par les services d'assistance technique auprès des stations d'épuration. Les prix moyens sont calculés en pondérant les prix communaux par les populations du recensement de la population.

Pour en savoir plus :

- Agreste Primeur n° 124, avril 2011 : le prix de la mise aux normes
- Agreste Champagne-Ardenne n° 5, juin 2007 : l'assainissement double la facture d'eau
- Des données en ligne sur www.agreste.agriculture.gouv.fr

Agreste Champagne-Ardenne n° 5 - Juillet 2011



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt - Service régional
de l'information statistique et économique
Complexe agricole Mont-Bernard - Rte de Suippes
51037 Châlons-en-Champagne cedex
Tél : 03 26 66 20 33 - Fax : 03 26 21 02 57
E-mail : srise.draaf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr

Directeur de publication : Y. Lobjoit
Rédacteur en chef : J.P. Alloy
Rédaction : N. Viatte
Composition : M. Lallement
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1249-5891

Prix : 3 euros